

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 63

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Rencontres de l'Orme 2016 - Subvention au Réseau Canopé de l'Académie d'Aix-Marseille

**Direction de l'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
1/ 21-74**

PRESENTATION

L'objet du présent rapport est de soumettre à votre approbation la demande présentée par le Réseau CANOPE de l'académie d'Aix-Marseille, anciennement Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP), pour l'organisation des Rencontres de l'Orme 2016 (Observatoire des Ressources Multimédias en Education), qui se tiendront les mercredi 8 et jeudi 9 juin 2016 à Marseille, au Palais des Congrès.

Cette manifestation est l'occasion de mettre en évidence le développement, la cohérence et la diversité des politiques publiques départementales en matière de numérique éducatif, avec notamment le déploiement des tablettes numériques au sein des collèges publics et privés du département, en lien avec l'Etat dans le cadre du plan numérique national, le portail de ressources numériques COURDECOL, le déploiement du Très Haut Débit et la modernisation de l'architecture des serveurs des collèges..

La dimension internationale de la manifestation « les Rencontres de l'ORME », s'est confirmée par le label obtenu en 2013 suite au dépôt d'un projet de l'atelier CANOPE autour de la constitution d'un pôle européen et méditerranéen d'acteurs et de structures actifs dans le domaine de la culture numérique.

L'ORME 2.16 poursuit la valorisation des dispositifs mis en place par le département en direction des collèges et permet d'y associer des experts et des professionnels, présents aux Rencontres, pour échanger et débattre sur l'évolution de ces dispositifs.

Le thème des 12^{ème} éditions de la programmation IntégraTice : « L'accès à l'autonomie à l'ère du numérique », mettra par ailleurs en valeur l'aide que pourrait apporter le numérique aux élèves ayant des troubles des apprentissages.

Les différents participants de la manifestation ORME 2.16 pourront ainsi échanger, présenter leurs actions sur « Innover pour éduquer, éduquer dans un monde qui innove? » et valoriser les différentes actions de terrain sur les stands, à travers une programmation d'événements, une mise en valeur de l'espace identifié « l'école communicante ». Cet espace dédié au numérique permet aux différentes composantes telles l'éducation, la formation et les pratiques pédagogiques innovantes, d'échanger autour de nouveaux projets éducatifs, de développer leur créativité numérique en s'affranchissant des logiques spécifiques à chaque domaine.

L'ORME 2.16 c'est aussi une plateforme pour les relations avec la presse, la rédaction d'articles thématiques pour sensibiliser les journalistes, la valorisation des initiatives locales et régionales et le développement de la présence sur Internet.

Le budget prévisionnel s'élève à 372 500,00 €. Le montant de la subvention sollicitée du département est de 60 000,00 €.

Si les considérations qui précèdent vous agréent, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000,00 €, au profit du Réseau CANOPE de l'académie d'Aix-Marseille pour l'organisation des rencontres de l'Orme 2016,
- d'approuver la signature de la convention jointe au présent rapport.

INCIDENCES FINANCIERE

N° de programme	Libellé	Montant de l'opération	Imputation
10028	Actions éducatives	60 000,00 €	65-221-65738

PROPOSITION

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la déléguée au collèges, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL



CONVENTION RELATIVE AUX RENCONTRES DE L'ORME 2016

Entre le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par la Présidente du Conseil Départemental, autorisé par délibération n° de la Commission Permanente en date du 27 mai 2016
d' une part,

Et le Réseau CANOPE de l'Académie d'Aix-Marseille- atelier CANOPE des Bouches-du-Rhône, situé 31, Boulevard d'Athènes 13232 Marseille Cedex 1, représenté par son directeur,
d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

ARTICLE I : OBJET

Compte tenu de la demande de subvention de fonctionnement formulée par le Réseau CANOPE d'Aix Marseille auprès du Département pour l'organisation des Rencontres de l'ORME 2016 qui se tiendront à Marseille les 8 et 9 juin 2016, le Département attribue à l'Atelier CANOPE des Bouches-du-Rhône une subvention de fonctionnement de 60 000,00€.

ARTICLE II : VERSEMENT

Le versement de cette participation se fera en une seule fois après signature de la présente convention.

ARTICLE III : CONTROLE

L'Atelier CANOPE des Bouches-du-Rhône s'engage à faciliter tout contrôle des représentants du Département sur le compte d'emploi de la subvention accordée, notamment par l'accès aux documents comptables, bancaires et administratifs.

ARTICLE IV : INFORMATION

L'Atelier CANOPE des Bouches-du-Rhône s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des documents informatifs ou promotionnels, la participation du Département des Bouches-du-Rhône, notamment par l'apposition du logo de la collectivité.

ARTICLE V : RESILIATION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2016. Elle pourra être dénoncée par le Département en cas de non-respect des obligations mises à la charge de l'Atelier CANOPE des Bouches-du-Rhône et le remboursement de l'aide pourra être demandé.

Fait à Marseille, le

Le Directeur Général du
Réseau CANOPE

La Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône

Jean Marc MERRIAUX

Martine VASSAL